

COMPTE-RENDU DU COMITE DIRECTEUR 20 ET 21 NOVEMBRE 2017



Présent-e-s : BARBOUNIS Nathalie, BILLET Serge, BONNENFANT Renaud, BOUGEARD Alain, BOURDIER Pascale, BOUTRON Christian, BURDY Max, CARRE Charlotte, COLMONT Bernard, DEROUET Michel, FENEAU Pascal, GIFFARD Jacques, GRIMAUD Thierry, GRIMBELLE Hélène, LABELLE Dominique, MANUEL Henriette, MEUNIER Madeleine, MOREIRA Véronique, MOREL Patrick, NOIR Geoffroy, PRATALI Josiane, RAMIREZ Annie, RENAULT Philippe, ROIG-ROLLIN Michèle, STRUGALA Carole, RICHARD Hervé, ROBIN-LEROY Francis, LASNIER Benoît.

Excusé-e-s :

. Pour la Ligue : BESSON-MANIGLIER Martine.

. Pour l'USEP : BOSTYN Dominique, FILIPPI Laurence, GOUEL Florence, LACROIX Michel.

VALIDATION DU PV DU COMITE DIRECTEUR DES 15 ET 16 SEPTEMBRE 2017

Le PV du CD des 15 et 16 septembre 2017 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

ORDRE DU JOUR

Un point est ajouté à l'ordre du jour :

- demande d'éclaircissement sur le partenariat avec Décapro.

L'ordre du jour est adopté.

USEP

3, rue Récamier

75007 PARIS

Tél : 01 43 58 97 75

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

RELATIONS INSTITUTIONNELLES

La convention USEP-UNSS a été signée lors du salon de l'éducation permettant de donner un cadre plus précis aux initiatives entre nos deux fédérations à tous les échelons du territoire. Le MEN, la MS, le président du CNOSF et la secrétaire générale de la Ligue sont également signataires.

Un nouvel IGEN EPS, Guillaume LECUIVRE, a sollicité un entretien avec la présidente pour travailler sur la fiche de route interministérielle relative au développement associatif du 1^{er} degré.

La convention MEN-MS-CNOSF est en cours d'élaboration. Elle diffèrera de la précédente notamment pour articuler le travail des deux ministères dans le cadre des JOP2024 et le label génération2024.

L'USEP a participé à l'université d'automne du SNUipp. Une intervention de Patrick Morel sur la politique d'inclusion de l'USEP a fait l'objet d'une vidéo.

Hélène Grimbelle, secrétaire générale adjointe de la Ligue, indique que le conseil d'administration de la Ligue a fixé trois priorités pour les fédérations départementales de la Ligue dans le cadre de la CPO de l'éducation nationale :

- Les juniors associations
- Lire et faire lire
- l'USEP

BILAN DU RASSEMBLEMENT DES PRÉSIDENT-E-S/DELEGUE-E-S

Ce bilan est estimé positif, les élus du CD considèrent qu'il conviendra lors de prochains rassemblements de faire en sorte que des temps plus interactifs soient organisés... La nécessité de convoquer une réunion du CD national précédant le rassemblement est également mentionnée.

GOVERNANCE

CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

La validation des dossiers a constitué une tâche fastidieuse mais a été faite avec un maximum de bienveillance pour permettre aux comités d'intégrer cette nouvelle démarche. Les matériaux recueillis, avec l'aval des comités concernés, feront l'objet d'une mise à disposition pour l'ensemble du réseau. Une dizaine de comités n'a cependant pas effectué de retour. Ils ont été contactés une dernière fois afin de pouvoir envoyer leurs documents avant la commission nationale des finances.

Le travail d'accompagnement des comités, de pertinence des outils de recueil de données sera poursuivi.

Le trésorier présente la proposition de répartition des contributions nationales suite à la mise en place des contrats de développement. Le principe d'un courrier d'accompagnement est proposé et validé à l'unanimité. Des observations sont apportées et seront prises en compte.

Concernant deux comités « naissants », Mayotte et la Haute-Corse, la CNF estime que l'aide projetée de 500€ par département n'est pas suffisante et propose de porter l'aide à 1000€. Cette proposition est validée à l'unanimité par le CD.

Les tableaux de répartition des contributions financières sont présentés et votés à l'unanimité moins deux abstentions.

POINT D'ETAPE DU PROJET DE MANDATURE

Un temps de réflexion par commission nationale est organisé afin de faire le point sur l'avancée du projet de mandature. Chaque élu présente ensuite l'état des lieux ainsi que les besoins, perspectives et réajustements pour 2018-2020.

VIE STATUTAIRE

SUIVI DES COMITES

CRUSEP AURA. La date légale de création du CRUSEP est fixée au 31/12/2017. La proposition d'une intervention du CD national pour convoquer l'AG de création et organiser la médiation est validée à l'unanimité.

34. Suite à la demande écrite d'une intervention dans le cadre d'un conflit avec la FOL34 concernant la prise en charge de la rémunération du délégué, un processus de médiation Ligue-USEP sera mis en œuvre.

41. Une demande d'analyse du modèle économique et des relations USEP41-FD41 a été enregistrée. Elle sera réalisée.

45. Une demande d'analyse du modèle économique et des relations USEP45-FD45 a été enregistrée. Elle sera réalisée.

52. Une aide financière exceptionnelle est demandée à l'USEP nationale. Cette proposition est rejetée à l'unanimité.

60. Une prise de contact doit être organisée avec le président.

67. L'activité du CD USEP reprend progressivement.

83. Un entretien préalable au licenciement de la déléguée aura lieu le 20/11.

84. La demande du lancement d'un processus de médiation relativement à la situation économique et aux relations avec la FD84 a été faite et sera suivie d'effets.

95. La médiation nécessite toujours l'intervention du centre confédéral et de l'USEP nationale.

971. Sur proposition de la CNVS, les statuts du comité départemental sont validés. Le règlement intérieur est en revanche à reprendre.

976. La question de l'assurance est problématique. L'Apac sera questionnée à ce sujet.

OCCE

Le secrétaire général est mandaté pour reprendre contact avec l'OCCE pour envisager une suite après l'échec du communiqué commun.

CNVS

Le comité directeur prend acte de la démission de Dominique Bostyn. Une élection complémentaire aura lieu lors de l'AG de Nevers. Le comité directeur valide la proposition de composition de la commission de surveillance des opérations électorales proposée par la CNVS.

Deux candidatures pour l'organisation de l'AG 2019 ont été reçues : la Bretagne à Lorient et le CD64 à Pau. Le secrétaire général est mandaté pour les rencontrer d'ici le prochain CD.

Le comité directeur vote les médailles d'honneur qui seront décernées lors de la prochaine AG.

Le comité directeur valide le principe des travaux menés par la CNVS à propos de l'AEFE et mandate la présidente et le secrétaire général pour continuer à travailler avec cette agence.

Suite aux travaux de la CNVS, un premier débat se tient à propos de la licence adulte et du périmètre de l'association USEP « de base ».

FINANCES

RETOUR DE LA CNF

Le trésorier fait état des règlements non encore parvenus dont le montant total s'élève à 143000€ et précise que plusieurs moratoires remontent à des exercices antérieurs.

Les bases de remboursement 2018 sont proposées :

- Petit-déjeuner : 9,5€ (=)
- Déjeuner : 22€ (=)
- Dîner : 26€ (+1€)
- Nuitée Paris et grandes métropoles : 94,5€ (+2€)
- Nuitée Province 62€ (=)
- Tarif de remboursement kilométrique : 0,24€/km
- Forfaits Internet : 15€

Ces propositions sont votées à l'unanimité.

Le projet de digitalisation des notes de frais est étudié et devra faire l'objet d'une sollicitation du commissaire aux comptes pour en étudier la faisabilité légale.

Plusieurs propositions de clarification des règles financières pour les outremer ont été faites.

Pour les réunions statutaires nationales, 3 personnes seront prises en charge par DOM COM pour l'assemblée générale et 5 pour le congrès. Cette proposition est votée à l'unanimité.

Concernant l'enveloppe budgétaire prévue pour les stages DOM COM, la répartition prévisionnelle est décidée par le groupe outremer. Les éventuels réajustements en cours d'année seront soumis à l'avis de la CNF puis à la validation du CD. L'utilisation de cette enveloppe est ouverte aux déplacements entre les DOM COM. Les trajets entre l'aéroport et le lieu du stage ne seront pas pris en charge sur cette enveloppe (comme c'est le cas pour les autres comités). Afin de tenir compte du décalage horaire, jusqu'à deux nuitées avant et après les rassemblements, pourront être remboursées pour les comités 987 et 988. Ce remboursement sera ramené à une nuitée pour les départements 971, 972, 973, 974 et 976. Ces propositions sont votées à l'unanimité moins une abstention.

En ce qui concerne la formation des délégués, les DOM COM seront assujettis aux mêmes règles que les autres comités (déplacements et hébergement pris en charge par les comités).

BUDGET 2017

Une baisse significative des effectifs fait apparaître des produits en diminution de 45000€. Concernant les charges, on note un écart entre le prévisionnel et le réalisé dû à un certain nombre de projets partiellement réalisés ou de réunions en moins grand nombre (ou avec moins de monde). Le passage de certaines réunions statutaires d'un à deux jours provoque un léger dépassement.

L'exercice 2017 dégage donc un excédent. Dès lors la question de son utilisation se pose et plusieurs voies seront explorées lors de la réunion à venir avec le commissaire aux comptes :

- Alimenter le fonds de réserve
- Provision pour évènement 2019
- Recrutement DN

ETAT DES LICENCES

Les effectifs et affiliations sont globalement en baisse avec 148 associations, 1234 licences adultes 8523 licences élémentaires et 9877 licences maternelles en moins par rapport à la saison précédente.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

REUNIONS NATIONALES EN REGION (1^{ER} TRIMESTRE 2018)

Les URLE organiseront des réunions décentralisées en région entre février et avril 2018. L'objectif est de faire participer les FD et les CD à l'élaboration du projet stratégique de la confédération qui sera présenté pour adoption à l'AG de la Ligue 2018. Les CRUSEP étant invités à ces réunions avec une prise en charge de la Ligue pour l'hébergement et la restauration, cela pourrait être l'occasion de réunir les CRUSEP pour un premier temps de travail avec les URLE et un second temps spécifique à l'USEP. Un courrier pour informer les CRUSEP de ces éléments est présenté. Un élu national sera missionné sur chaque réunion pour représenter l'USEP nationale et accompagner les comités.

Les comités USEP concernés participeront aux Assises de l'Outremer. Une communication sera faite en ce sens à l'AG 2018.

PLAN EMPLOI REGION

Les résultats des enquêtes demandées récemment sont présentés ainsi qu'un recensement des services civiques.

ENQUETE SUR LES SUBVENTIONS DES CONSEILS DEPARTEMENTAUX AUX CDUSEP (46 REpondants)

93,5% des répondants perçoivent une subvention des CD. Les sommes perçues sont très disparates (de 2900 à 70000€). Ces aides ont diminué pour 54% des répondants sur les 5 dernières années, avec baisse en moyenne de 12000€, la baisse la plus importante étant de 70000€.

ENQUETE SUR LES EMPLOIS AIDES DES CD ET CR (47 REpondants)

24 répondants n'ont pas d'emplois aidés. En tout, 34 emplois aidés : 16 structures ont 1 emploi, 7 en ont 2 et 1 en a 3. Les types de contrat sont :

- 10 Emploi d'avenir,
- 9 en CAE-CAI,
- 10 sur des aides CNDS, 1 sur aide de l'ARS.
- On note également 3 services civiques déclarés... qui ne sont pas des emplois aidés

Suite à la suppression des aides :

- 1 emploi a été supprimé,
- 3 emplois ont été conservés,
- 2 souhaitent être renouvelés.
- Autres solutions : transformation des CAE en CNDS, ou CAE en CDI.

Seuls 3 CRUSEP ont répondu et aucun n'a recours à un emploi aidé.

Concernant les missions confiées aux services civiques :

- 63 : mise en place de rencontres sportives
- 24 : favoriser la réussite éducative
- 16 : favoriser la pratique sportive
- 8 : encourager la pratique sportive des nouveaux publics
- 6 : valoriser la contribution des associations à la vie du territoire.

LES EMPLOIS ASSOCIATIFS DANS LA LOI DE FINANCE 2018

Le souhait de s'appuyer sur le réseau associatif est affirmé malgré les décisions gouvernementales et une nouvelle stratégie de soutien à la vie associative est mise en place. Des crédits supplémentaires pour le développement de la vie associative sont à demander auprès des DRJSCS. L'enveloppe pour financer les volontaires en service civique a été augmentée de 16%. Plusieurs mesures fiscales ont été proposées :

- 1- Crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires
- 2- Réduction pérenne des cotisations patronales à partir du 1/1/2019
- 3- + 25M€ pour le fond de développement de la vie associative issus de la suppression de la réserve parlementaire

VIE SPORTIVE / VIE ASSOCIATIVE

Le principe de proposer à l'AG 2018, l'organisation d'un évènement national pour les 80 ans de notre fédération est validé à l'unanimité.

Le comité directeur ajuste les dossiers de partenariat avec une fédération sportive non suivie par un élu national.

CIRCULAIRES

P'tit Tour : à la demande du vice-président, le CD s'interroge sur la participation des enfants de CE2 au P'tit tour sur des voies ouvertes à la circulation. Les MEN et MS seront interrogés afin de clarifier ce point de réglementation.

COMMUNICATION

EVOLUTION DU SITE ET DECLINAISON POUR LES COMITES

Une proposition d'évolution de l'arborescence du site national est faite suite à la suggestion de la directrice de la communication et de l'information du service mutualisé. Il s'agit tant de permettre plus aisément la déclinaison des sites des comités que de proposer une entrée moins spécialisée sur le site. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Les principes d'organisation du service de communication partagé sont présentés. Les relations fonctionnelles entre les élus, la direction nationale et la directrice de la communication du centre confédéral mutualisé entre l'USEP, l'UFOLEP et la Ligue sont présentées. La participation financière de l'USEP afin de bénéficier du service de communication est fixée à la prise en charge d'un ETP, dont le demi ETP de Philippe Brenot. Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

FORMATION

LIQUIDATION DES FORMATIONS

L'instruction des dossiers litigieux dans le cadre de la liquidation des formations a été confiée aux membres des GT formation. Les 58000€ budgétés ont été répartis entre les différents dossiers. Cependant, un dossier a été réceptionné depuis la clôture et un autre avait été envoyé mais n'était pas parvenu au GT. Le CD propose à l'unanimité moins 3 abstentions de retenir ces actions de formation ce qui occasionne un dépassement de 900€ de l'enveloppe prévue, soit 60940€.

STAGE DE FORMATION COMPLEMENTAIRE

Le vice-président informe le CD de la bonne qualité du stage de formation complémentaire dont l'activité support était le golf.

LISTE DES FORMATEURS NATIONAUX 2017-2018

La liste des formateurs nationaux 2017-2018 est proposée et votée à l'unanimité.

OBSERVATOIRE DES PRATIQUES

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PND, les secrétaires nationaux précisent que de nombreuses fiches de données sont disponibles.

ENQUETE ASSOCIATION

Afin de mesurer l'impact sur le terrain du PND, cette enquête sera proposée aux associations en janvier 2018 et janvier 2020.

Cette enquête sera envoyée à toutes les associations. Les délégués départementaux seront sollicités pour inciter 10 associations représentatives de leur département à compléter l'enquête.

Les résultats de cette enquête seront présentés à l'AG2018.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

TABLEAUX DE BORD

Les tableaux de bord des rencontres ont évolué suite, au recueil de données via webaffiligue, ceux des effectifs et ceux des TAP sont finalisés. Les secrétaires nationaux poursuivent la production de ces outils et notamment celui de la formation.

PEDAGOGIE ET RECHERCHE

POINT SUR LES GT

Le vice-président fait le point sur les travaux des différents GT. Une sollicitation de personnes ressources sera faite afin de renforcer certains GT.

PARTENAIRES : ANCP, SYNDICATS, PARENTS D'ÉLÈVES

Plusieurs contacts ont été pris avec différents partenaires : SE-UNSA, GFEN, FCPE, SNUipp. L'organisation par l'USEP d'une table ronde intitulée « L'horizon 2024 du sport scolaire » réunissant plusieurs partenaires fin 2019 est avancée.

QUESTIONS DIVERSES

PARTENARIAT AVEC DECAPRO

La société Décapro, partenaire de l'USEP, a également engagé un partenariat avec le CNOSF qui a été communiqué via les instances déconcentrées du mouvement olympique. Le directeur national rappelle que si les remises accordées dans le cadre du partenariat avec le CNOSF sont légèrement plus avantageuses que celles octroyées à l'USEP, seule notre convention de partenariat garantit des remises de fin d'année attribuées sur la base du chiffre d'affaire occasionné par tous les échelons de notre fédération. Cela constitue un avantage non négligeable. De plus, les remises négociées avec Décapro peuvent être augmentées dans le cadre de commandes assez importantes.